



Cercle d'Échecs de Nantes

Saison 2018—2019 - Organisation générale

Ouverture du CEN : à partir de 17h du lundi au vendredi (coordination Jacques Fache)

Adhésions – licences

Les tarifs sont maintenus pour la saison. Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site.

Deux nouveautés :

- un certificat médical est désormais obligatoire : lire en page 3 la note de Thierry Généreau membre du CD et médecin du CDJE et de la Ligue
- possibilité de paiement (adhésion, licence et cours) par « coupon sport »

Cours

Jeunes

- mercredi après-midi : 16h-17h initiation 17h-18h perfectionnement
- samedi matin : 10h-11h initiation 11h-12h perfectionnement

Possibilité d'évolutions en fonction des demandes et des inscriptions

Adultes

Initiation : jeudi 18 h

Perfectionnement : à déterminer

Entraînement à la compétition : à déterminer

Compétitions

Intercercles

Coordination générale : Alain Jovelin

7 équipes : NII (Pierig Treguer) NIV 1 (Thierry Généreau) NIV 2 (Édouard Pille) Régionale (Jean-Pierre Bellay) Départementale 1 A (Hubert Durand) Départementale 1 B (Pieric Onillon) Départementale 1 C (Paul Maurier).

Suite à un désistement l'équipe de D2A est montée en D1. L'engagement d'une équipe en D2 sera fonction des effectifs. Pour avancer dans la composition des équipes il est nécessaire que les licences A soient prises sans tarder.

Autres compétitions par équipes : le CEN engagera une ou des équipes en Coupe de France (Jean-Philippe Martinez), Coupe 2000 (Emmanuel Renard), coupe Loubatière (Claude Louf). Pour les autres compétitions, NII féminines, coupe de la parité, NIII jeunes, Départementale jeunes les engagements seront fonctions des effectifs.

Compétitions individuelles

Internes : trophée Jean Biou (Alain Jovelin), tournoi d'initiation (Jean-Marie Terrien) rapides du vendredi (Emmanuel Renard)

Externe : open Rétif.

Pages suivantes :

Comité directeur

Calendrier

Comité directeur

Bureau

Président Jean-marie Terrien

Vice-présidents Jacques Fache

Alain Jovelin

Trésorier Pierig Treguer

Secrétaire Jean-Pierre Bellay

Membres

Hubert Durand

Thierry Généreau

Sophie Lasne

Claude Louf

Paul Maurier

Pieric Onillon

Edouard Pille

Emmanuel Renard

Mario Sudholt

Joël Touguet

Capitaine D2

Bibliothèque du CEN

Jean-Luc Jade va assurer la responsabilité de la bibliothèque du CEN. Il prépare une note de fonctionnement qui sera publiée prochainement.

Calendrier

Pour accéder au calendrier de la saison cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://www.cercle-echecs-nantes.org/medias/files/calendrier-2018-2019.pdf>

Un certificat médical pour prendre une licence dans votre club d'Echecs.

Pourquoi ?

La Fédération Française des Echecs est reconnue comme une fédération sportive. Elle y trouve certains avantages. Pour chaque club, cela permet d'obtenir des subventions supplémentaires, importantes pour leur équilibre financier.

La réglementation des clubs sportifs oblige les adhérents à avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition. En ce qui nous concerne, il s'agira autant des licences A que B. Cela pourra paraître surprenant aux joueurs d'Echecs et à leur médecin, mais cela va être obligatoire.

Existe-t-il des contre-indications médicales à la pratique du jeu d'Echecs en compétition ? Très peu, peut être certains états cardiaques ou neurologiques **non stabilisés**, susceptibles de s'aggraver lors du stress d'un blitz ou d'un zeitnot. Il est cependant assez régulièrement signalé des cas de morts subites ou de malaises cardiaques en compétition, y compris chez les professionnels.

Quels seraient les conséquences pour un joueur de ne pas amener un certificat médical lors de sa prise de licence ? Certains clubs pointilleux pourraient alors refuser de délivrer la licence (les clubs sont redevables du contrôle et susceptibles d'être vérifiés). Faire jouer un joueur sans certificat engage la responsabilité du club, contre lequel pourraient se retourner le joueur malade ou ses ayants-droits.

Comment obtenir un certificat ? Il suffit de le demander à un médecin qui vous connaît, en lui expliquant la situation. Le certificat doit mentionner « **pas de contre-indication à la pratique du jeu d'Echecs en compétition** ». Il peut être commun avec d'autres sports, et est **valable 3 ans**. Cette consultation, si elle est spécifiquement demandée pour la prise du certificat, peut ne pas être remboursée par la sécurité sociale.

Thierry Généreau
Cercle d'Echecs de Nantes.
Médecin de la ligue et du cdje 44

Note du CEN

La FFE n'acceptera d'enregistrer les licences (A ou B) que si la case « certificat médical fourni » est cochée par le club.

Pour ne pas retarder les affiliations le CEN cochera cette case systématiquement pour toutes les demandes de licences renouvelées ou nouvelles et réglées par le demandeur sans attendre la remise de ce document.

Mais nous comptons sur chacun pour fournir par la suite au plus vite ce document afin de régulariser la situation.

JM Terrien